



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4462

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées de la direction de la propreté 2014 - Individualisation des autorisations de programme**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4462**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées de la direction de la propreté 2014 - Individualisation des autorisations de programme**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et, notamment, le gros entretien - renouvellement (GER) de l'usine Lyon sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds, l'acquisition d'équipements de collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour 2014 à 9 800 000 € en charge nette (dépenses uniquement). Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

1 - Gros entretien - renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon sud (programme déchets)

Enjeux :

Cette opération intègre les investissements de gros entretien renouvellement de l'usine Lyon sud. Un plan pluriannuel de GER est établi. Dans le cadre des réflexions sur le futur système de traitement, il est proposé de maintenir l'usine Lyon sud en fonctionnement jusqu'en 2025, soit 6 ans au-delà de la durée de vie initialement prévue. Il en résulte, durant les années 2014-2017, des investissements supplémentaires, liés au remplacement d'équipements qui ne l'auraient pas été si la fin d'exploitation avait été maintenue à 2019.

Le plan pluriannuel prévisionnel de GER, ainsi redéfini, est le suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne annuelle 2020-2025
GER courant	1 700 000	2 555 000	2 470 000	2 490 000	2 330 000	1 940 000	1 548 000
GER exceptionnel	0	595 000	160 000	925 000	680 000	690 000	776 000
sécurité/conditions de travail	650 000	0	0	0	0	0	0
GER "objectif 2025"	1 450 000	750 000	1 320 000	520 000	0	0	0
Total	3 800 000	3 900 000	3 950 000	3 935 000	3 010 000	2 630 000	2 324 000

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 3 800 000 €, répartis de la façon suivante :

- GER de maintenance courante : 1 700 000 €,
- investissements liés à la sécurité et aux conditions de travail : 650 000 €,
- investissements liés au maintien en service de l'usine jusqu'en 2025 : 1 450 000 €.

2 - Poids lourds collecte (programme déchets)

Enjeux :

La direction de la propreté gère un parc de 136 bennes à ordures ménagères (BOM) dont 7 sont destinées à l'ébouage (nettoieusement) et 129 à la collecte des ordures ménagères. A fin 2013, l'âge moyen du parc de BOM pour la collecte sera de 5 ans.

Dans le cadre de la réorganisation de la collecte au 22 octobre 2012, une augmentation du nombre de rondes de collecte était prévue. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme à l'opération globalisée 2012 a ainsi été votée en juin 2012 pour l'acquisition de 8 BOM supplémentaires. En juillet 2013, suite au bilan à 6 mois de cette réorganisation, le comité technique paritaire (CTP) a acté la création de 3 rondes supplémentaires.

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de maintenance avec l'âge des véhicules, il est proposé un renouvellement avant leur 10^e année.

Le renouvellement des BOM contribue également à réduire l'impact environnemental de la collecte. A fin 2013, 17 % du parc (23 BOM) sont encore en norme Euro3, norme qui présente des taux d'émissions de pollutions importantes, notamment en particules et oxydes d'azote.

Enfin, les équipements récents (depuis 2007) de levage de bacs (lève-conteneurs) présentent des systèmes automatiques qui permettent de diminuer la pénibilité du travail pour nos agents et une optimisation plus fine de nos rondes de collecte.

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 500 000 €.

Ce montant permettra l'acquisition de 13 à 14 bennes à ordures ménagères.

3 - Equipements pour la collecte sélective (programme déchets)

Enjeux :

L'ambition principale du plan d'actions stratégique de gestion des déchets 2007-2017 est l'amélioration des performances de tri et de recyclage, afin de préserver les ressources naturelles et réduire l'impact environnemental du traitement des déchets, conformément aux objectifs de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine et à ceux du plan de mandat.

L'optimisation de la collecte sélective, tant au niveau de sa qualité que des quantités collectées, nécessite une adaptation constante des divers équipements utilisés par les usagers, notamment les bacs verts mis à disposition des habitants et les silos à verre disposés sur l'espace public.

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 1 885 000 €.

Acquisition de bacs verts : 1 034 640 €

Outre le renouvellement courant du parc, il est prévu diverses actions d'optimisation de la collecte sélective :

- mise en place de bacs à ouverture réduite dans certains secteurs pour limiter les refus de tri,
- remplacement progressif sur 5 ans des bacs de 120 et 140 litres, de capacité aujourd'hui trop faible, par des bacs de 180 litres,
- remplacement progressif sur 4 à 5 ans des couvercles verts par des couvercles jaunes pour une meilleure visibilité, et une mise en conformité avec les recommandations d'Eco-Emballages pour une harmonisation nationale.

Acquisition de bacs gris : 20 360 €

Afin de répondre à des sollicitations dans le cadre de manifestations ou à des situations particulières de collecte (équipement de bâtiments publics destinés temporairement à de l'hébergement (plan grand froid, gens du voyages, Roms, squats, etc.), voire le traitement de points noirs visant à supprimer les collectes impliquant des marche-arrière (création d'aire de regroupements de bacs par exemple), il est prévu l'acquisition de 150 bacs gris de 500 litres.

Acquisition de silos à verre : 650 000 €

La Communauté urbaine dispose actuellement de 2 500 colonnes à verre (silos aériens) ayant un âge moyen de plus de 10 ans (avec une majorité datant de 1991), la vétusté du parc engendrant de gros problèmes techniques de réparation et d'entretien nécessite la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel.

Le tonnage de verre actuellement collecté en apport volontaire dans les colonnes à verre réparties sur le territoire de la Communauté urbaine (25 053 tonnes en 2012), représente 66 % du gisement estimé (MODECOM 2012 Communauté urbaine). Actuellement, sur la Communauté urbaine, on compte un silo à verre pour 520 habitants. L'objectif est d'atteindre progressivement la cible d'un silo pour 500 habitants pour améliorer l'accessibilité (éloignement des habitations) et renforcer les zones potentiellement plus productrices.

Pour 2014, entre le renouvellement des colonnes de plus de 10 ans d'âge et l'augmentation du parc envisagé afin de répondre aux objectifs du plan stratégique "gestion des déchets 2007-2017", le nombre de colonnes à acquérir est d'environ 420 (320 colonnes en renouvellement et 100 en accroissement).

Acquisition de silos enterrés : 180 000 €

Un des axes importants du projet d'optimisation concerne le développement d'une collecte de proximité dans l'habitat social collectif dense, par la mise en place de silos enterrés. Ce mode de collecte qui concerne les 3 flux (ordures ménagères, emballages ménagers, collecte du verre), présente l'avantage, sur le plan de l'optimisation, d'espacer et de maîtriser les fréquences et les heures de collecte, d'améliorer la quantité et surtout la qualité de la collecte sélective dans ce type d'habitat, en valorisant le geste de la population sensibilisée au tri des déchets. La mise en place de ce type d'équipement contribue également à redynamiser socialement certains quartiers.

Nous pouvons identifier 2 grandes typologies de projets :

1 - Fourniture de silos enterrés pour la collecte du verre dans le cadre d'opérations de voirie, (opportunité lors d'aménagements de places ou de quartiers), la direction de la propreté finance les contenants et réalise les études d'implantation.

2 - Fourniture de silos enterrés multi-flux (verre et/ou emballages recyclables et/ou ordures ménagères), dans le cadre de situations qui contribuent directement à optimiser le service de collecte ou la résolution de situations particulières (pas de stockage de bacs possibles, collecte en porte à porte dangereuse, etc.). La Communauté urbaine assure les études d'implantation et le financement des contenants, le génie civil étant à la charge de la Commune.

4 - Déchèteries et autres sites de réception de déchets (programme déchets)

Enjeux :

Cette opération regroupe l'ensemble des investissements de gros entretien - renouvellement liés aux déchèteries (hors construction ou réhabilitation), aux centres d'enfouissement propriété de la Communauté urbaine (Rillieux la Pape et Genas).

Le parc de déchèteries est aujourd'hui vieillissant, car nombre d'entre elles ont été construites au début des années 1990. Les besoins pour ce type de travaux sont en augmentation importante.

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 600 000 €, répartis de la façon suivante :

Déchèteries - mise aux normes : 100 500 €

L'évolution de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement nécessite quelques travaux de mise aux normes.

Déchèteries - espaces réemploi : 120 000 €

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation des déchèteries, le dispositif des recycleries sera modifié et généralisé (sur 3 ans) à l'ensemble des sites. L'investissement concerne l'équipement des déchèteries en bungalows d'accueil des dons des usagers, destinés au réemploi.

Déchèteries - gros entretien - renouvellement : 169 500 €

Les travaux prévus en 2014 concernent des barrières, les locaux, les ouvrages en plate-forme haute et basse, la signalisation de sécurité et les supports de communication.

Quai de transfert de Givors-Bans : 100 000 €

Centres d'enfouissement de Genas et Rillieux la Pape : 110 000 €

5 - Poids lourds nettoyage (programme nettoyage)

Enjeux :

L'activité de nettoyage utilise des véhicules très variés, depuis les petites balayeuses de trottoir (BT) jusqu'aux balayeuses grande capacité (BGC) montées sur châssis poids lourds.

La stratégie d'achat de ces véhicules est la suivante :

- balayeuses de grande capacité (BGC) : achat et maintenance en régie,
- balayeuses de voies étroites : achat et maintenance en régie,
- laveuses de chaussée : achat et maintenance en régie,
- camions plateau : achat et maintenance en régie,
- balayeuses de trottoirs : location maintenance externalisée (full service),
- balayeuses compactes : location maintenance externalisée (full service).

Cette stratégie d'achat résulte d'une analyse des coûts et des contraintes liés à la maintenance des différents types de véhicules.

L'objectif de renouvellement est de 8-9 ans pour les balayeuses grande capacité, 5-7 ans pour les balayeuses de voie étroite et 10 ans pour les camions plateau et laveuses.

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 570 000 €.

Ce montant permet le renouvellement d'une balayeuse de grande capacité et de 2 laveuses.

6 - Matériel technique propreté (programme nettoyage)

Enjeux :

Cette opération permet l'acquisition de petit matériel de nettoyage, de chariots de cantonniers, de corbeilles de propreté, ainsi que du matériel de viabilité hivernale (bacs à sel, lames de déneigement, saieuses).

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 380 000 €, répartis de la façon suivante :

Corbeilles de propreté : 128 000 €

Matériel de nettoyage (débroussailleurs, souffleurs, etc.) : 100 000 €

Matériel de viabilité hivernale (saleuses, lames) : 152 000 €.

7 - Equipements atelier poids lourds (programme fonctionnement de l'institution)

Enjeux :

Cette opération permet de financer les équipements nécessaires au fonctionnement de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté.

Proposition pour 2014 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 70 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour 2014 à, etc.", il convient de lire :

"9 805 000 €",

au lieu de :

"9 800 000 €".

- Dans le "2° - Décide" du dispositif, il convient de lire :

"9 805 000 €",

au lieu de :

"9 800 000 €" ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) Les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) les opérations globalisées de la direction de la propreté pour l'exercice 2014.

2° - Décide l'individualisation des autorisations de programme globales suivantes pour un montant total de 9 805 000 € en dépenses, répartis de la façon suivante :

a) - P25 - Déchets :

- opération n° 0P25O1785 (usine incinération Lyon sud 2014) : 3 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2 200 000 € en 2014,

. 1 600 000 € en 2015,

- opération n° OP25O2675 (poids lourds collecte 2014) : 2 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 1 100 000 € en 2014,

. 1 400 000 € en 2015,

- opération n° OP25O2673 (équipements collecte sélective 2014) : 1 885 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 900 000 € en 2014,

. 985 000 € en 2015,

- opération n° OP25O1777 (déchèteries et sites 2014) : 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 350 000 € en 2014,

. 250 000 € en 2015 ;

b) - P24 - Nettoiement :

- opération n° OP24O2677 (poids lourds nettoiement 2014) : 570 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 570 000 € en 2014,

- opération n° OP24O2675 (matériel technique propreté 2014) : 380 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 210 000 € en 2014,

. 170 000 € en 2015 ;

c) - P28 - Fonctionnement de l'institution :

- opération n° OP28O2679 (équipements atelier poids lourds 2014) : 70 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 40 000 € en 2014,

. 30 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.